



FRAIS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS **2011-2012**

Le Lycée Français La Pérouse est une association à but non lucratif enregistrée auprès de l'état de Californie ayant signé une convention avec le gouvernement français. Il est également accrédité par la "California Association of Independent Schools" et la "Western Association of Schools and Colleges". Ses frais de scolarité sont inférieurs à nombre d'écoles privées de la région, et un programme d'aide financière est mis à la disposition des familles éligibles.

I – FRAIS DE SCOLARITÉ:

Petite section de maternelle temps partiel (Corte Madera)	11,770.00 dollars
Maternelle et Elémentaire (Petite Section-CM2)	17,580.00 dollars
Collège (6ème-3ème)	18,650.00 dollars
Lycée (2nde-Terminale)	23,080.00 dollars

Comme dans chaque école privée, des levées de fonds sont nécessaires pour couvrir l'écart entre les frais de scolarité et le coût total de l'éducation d'un élève. Toutes les familles sont encouragées à participer à notre campagne annuelle de dons, déductibles des impôts, de façon à limiter les augmentations des écolages, tout en maintenant l'excellence du service offert.

II – FRAIS DE RÉINSCRIPTION :

Des frais d'inscription de 10% des frais de scolarité par élève sont dus au plus tard le 18 février 2011. Les élèves inscrits après cette date limite devront verser des frais de 15% des frais de scolarité. Dans tous les cas, si le contrat signé et le paiement des frais ne sont pas reçus avant le 4 mars 2011, la place de l'enfant ne pourra être garantie. Ce dépôt obligatoire pour l'inscription de votre enfant n'est pas remboursable, mais sera déduit des frais de scolarité.

III – AUTRES FRAIS :

Aux frais de scolarité peuvent s'ajouter d'autres frais tels que : les instruments de musique, le bus scolaire, les activités périscolaires, les études, la garderie, les repas chauds (les enfants peuvent soit apporter leur déjeuner, soit prendre les repas chauds fournis par un traiteur indépendant).

IV – CONDITIONS DE PAIEMENT :

La scolarité peut être réglée soit en un paiement intégral avant le 1er juin 2011 soit en 10 mensualités de juillet 2011 à avril 2012. **Les familles doivent obligatoirement s'inscrire à FACTS sauf en cas de paiement de la facture par un employeur.**

Les familles ont l'option de payer sous forme de prélèvement automatique sur compte en banque ou par carte de crédit (+2.5%): MasterCard, American Express ou Discover. FACTS n'accepte pas VISA.

Sauf si les frais de scolarité sont réglés par leur employeur ou pris en charge par le gouvernement français, les familles bénéficient des abattements suivants : une réduction de 100 dollars lorsque la totalité des frais de scolarité est réglée avant le 1er juin 2011, et à partir du deuxième enfant, une réduction de 10% sur les frais de scolarité.

La scolarité des élèves venant seuls de l'étranger doit être réglée intégralement dès l'obtention du visa.